



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 10 avril 2017, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

- Le règlement numéro S.Q.-17-01 (520-2017), concernant la circulation et le stationnement.
- Le règlement numéro S.Q.-17-02 (521-2017), concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
- Le règlement numéro S.Q.-17-03 (522-2017), concernant les nuisances.
- Le règlement d'emprunt numéro 519-2017, décrétant une dépense de 1 827 768,76 \$ et un emprunt de 1 827 768,76 \$ pour l'exécution de travaux de rénovation du centre sportif de Normandin.
  - Le règlement 519-2017 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 avril 2017.

Avis est de plus donné que les textes de ces règlements sont déposés et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 12 AVRIL 2017.

  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 19 avril 2017)